

NAISSANCE D'UN CONSEIL CITOYEN AU PLATEAU

Mobiliser les habitants et les acteurs des quartiers dans les communes concernées par la Politique de la Ville, tel est l'objectif des Conseils citoyens. Cette démarche est engagée à Ris-Orangis depuis le 21 janvier dernier, suite à la signature, le 14 février 2015, du Contrat de Ville Centre Essonne 2014-2020 qui définit la nouvelle stratégie dans les quartiers dits "prioritaires" de l'agglomération.



Le quartier du Plateau se dote d'un Conseil Citoyen : engagez-vous !

Le Contrat de Ville rassemble différents axes d'intervention : éducation, développement économique, emploi/formation, santé, cadre de vie et rénovation urbaine. Il permet la mise en place d'actions au bénéfice d'un quartier identifié par la Politique de la Ville. À Ris-Orangis, le secteur en Politique de la Ville est composé des quartiers de la Ferme du Temple, de la Marie Blanche et d'une partie du quartier Moulin à Vent.

PARTICIPER À LA VIE DE SON QUARTIER

Afin de mener des actions au plus proches des besoins des habitants, l'article 7 de la loi de Programmation pour la ville et la Cohésion urbaine adoptée le 21 février 2014 prévoit la création d'un Conseil citoyen pour chaque quartier prioritaire. Son rôle ? Permettre aux habitants de participer à la vie de leur quartier en apportant leur expertise d'usage et leur connaissance de la vie au cœur de cet espace,

mais aussi d'être un lieu d'échanges entre habitants et acteurs locaux et de proposer des initiatives développées à partir des besoins identifiés.

REJOIGNEZ LE CONSEIL CITOYEN

Ce Conseil citoyen est composé de deux collèges : le collège "habitants" du quartier, et le collège "associations et acteurs locaux" installés ou intervenant dans ces quartiers. Le 21 janvier dernier, la mise en place du Conseil citoyen du quartier du Plateau a été lancée par le Maire. Les Rissois-es ont pu découvrir le rôle de cette instance, ses missions et sa composition. Si vous résidez ou travaillez dans le quartier prioritaire du Plateau, et que vous souhaitez vous engager au sein de ce Conseil citoyen, rapprochez-vous du service de la Vie des Quartiers au 28, rue de la Fontaine ou au 01 69 02 46 60.

Attention

Il ne faut pas confondre Conseil citoyen et Comité de quartier. Notre ville compte 10 Comités de quartier. Chaque Comité est composé d'habitants qui concourent à la vie du quartier afin d'améliorer le vivre ensemble. Le Conseil citoyen concerne le périmètre prioritaire au titre de la Politique de la Ville, validé par l'État. Seuls les habitants et acteurs de ce périmètre peuvent en être membres. Ce Conseil citoyen pourra donner son avis et faire des propositions sur tous les projets qui concernent le Contrat de Ville (projets de développement social, de rénovation urbaine...).